



CGA, UN FACTOR RECONNU

CGA, Compagnie Générale d'Affacturage est une filiale à 100 % de Société Générale. CGA propose à une clientèle de PME, de TPE, d'associations, d'agriculteurs et de grandes entreprises, des solutions de financement, garantie et gestion de leurs créances commerciales.

CGA est le premier factor certifié pour la qualité de ses services par l'AFAQ selon la norme ISO 9001. Son engagement en faveur de l'environnement est reconnu par sa certification ISO 14001.

À VOS CÔTÉS

pour en savoir plus



CONTACTEZ

votre **Conseiller** en agence



CONNECTEZ-VOUS

professionnels.societegenerale.fr

pour prendre rendez-vous



APPELEZ

3955 Service gratuit * prix appel et dites «**PRO**»



CONTACTEZ

l'assistance commerciale de CGA

0 800 005 693 Service & appel gratuits

3955 : des conseillers vous répondent de 8 h à 22 h en semaine et jusqu'à 20 h le samedi. Depuis l'étranger +33 (0) 810 01 3955. Tarif au 01/02/2016.

**SOCIETE
GENERALE**

Banque & Assurances

Société Générale - BDDF/DCM/CCM - Tour Granite - 75886 Paris Cedex 18 - SA au capital de 1 007 799 641,25 EUR - 552 120 222 RCS Paris - Siège social : 29, bd Haussmann 75009 Paris- Document non contractuel - Dialogues - Crédit Photos : Getty Images - Mars 2016 - Réf. : 142619.



Société Générale, membre fondateur d'Ecofolio, participe au recyclage du papier et a conçu ce document dans le souci d'une incidence minimale sur l'environnement.

AFFACTURAGE

Financez, gérez et sécurisez vos factures



**SOCIETE
GENERALE**

DEVELOPPONS ENSEMBLE
L'ESPRIT D'EQUIPE

L'OFFRE CGA AVENIR



LES AVANTAGES CGA AVENIR



LE FONCTIONNEMENT DU CONTRAT

► UN FINANCEMENT⁽¹⁾ OPTIMISÉ DE VOTRE TRÉSORERIE

- Vous gérez votre trésorerie en fonction de vos besoins.
- Vous pouvez ainsi payer plus rapidement vos fournisseurs et obtenir de meilleures conditions.
- Vous pouvez financer sereinement le développement de votre activité.

- Une capacité de financement pouvant aller jusqu'à 100 000 euros.
- Un financement à hauteur de 90 % des factures cédées.

► LA GARANTIE CONTRE LE RISQUE D'INSOLVABILITÉ DE VOS DÉBITEURS APPROUVÉS PAR CGA

- Vous protégez votre rentabilité et sécurisez votre développement.
- Vous êtes commercialement plus réactif.

- Vous êtes garanti contre le risque de défaillance judiciaire de votre client (liquidation judiciaire, redressement judiciaire).
- Le paiement de vos factures est assuré à hauteur de l'approbation délivrée par CGA.

► LA GESTION DE VOS FACTURES PAR CGA

- Vous simplifiez au maximum la gestion de votre poste clients.
- Vous limitez vos tâches administratives et vous vous consacrez entièrement au développement de votre chiffre d'affaires.

- CGA s'occupe de tout : recouvrement des factures, encaissements et imputation des règlements.

► UN OUTIL DE PILOTAGE PERFORMANT SUR INTERNET : CGA CONTACT

- Vous effectuez vos transactions sur un site sécurisé⁽²⁾.
- Vous suivez l'évolution de vos créances en temps réel par facture et par client.

- CGA Contact vous permet de visualiser en temps réel l'évolution du traitement de vos créances (règlements de vos clients, actions de relance effectuées par CGA...).
- Vous pilotez votre activité.

► UN CONTRAT ACCESSIBLE :

- pour les **professionnels** et les **petites et moyennes entreprises**,
- **dès la création** de l'entreprise,
- pour de nombreux secteurs d'activité **y compris le BTP**.



► UNE SOLUTION QUI VOUS PERMET DE FINANCER :

- jusqu'à **100 000 €⁽³⁾**,
- dont **20 000 €⁽⁴⁾** lors de la première remise de factures même si vos créances ne sont pas garanties.

► DES PROFESSIONNELS À VOTRE DISPOSITION POUR :

- vous apporter au quotidien la **trésorerie nécessaire** à votre activité,
- vous **garantir le paiement des factures** approuvées,
- vous informer sur l'évolution de la **santé financière de vos clients**,
- vous accompagner dans la **gestion de vos factures**,
- vous informer sur la **gestion du poste clients**,
- vous **libérer du temps** pour vous consacrer pleinement à votre activité.

► UNE TARIFICATION CLAIRE ET MAÎTRISÉE :

Vous maîtrisez le coût des services que vous utilisez car vous connaissez à l'avance le principe de la tarification. Pour la solution CGA Avenir, cette tarification est constituée :

- d'une commission de financement perçue en fin de mois sur les utilisations réelles de financement,
- d'un forfait de services comprenant la garantie, la gestion des créances et l'abonnement à CGA Contact. Cette commission est déterminée par l'application d'une grille tarifaire en fonction du nombre de comptes clients ouverts et du nombre de factures remises,
- de frais de montage et de renouvellement administratif.

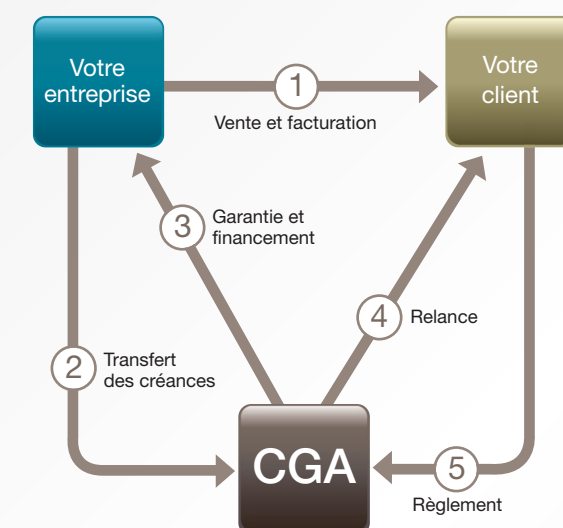
► LA MISE EN PLACE DE CGA AVENIR

- Vous signez le contrat au cours d'un entretien avec votre Conseiller Société Générale qui vous en explique le fonctionnement.
- Une équipe dédiée au démarrage des contrats vous accompagne dans vos premières démarches.
- CGA vous adresse par courriel le nom de votre gestionnaire de compte qui vous conseille au quotidien.

► LES DISPOSITIONS QUE VOUS DEVEZ PRENDRE

- **Informez vos clients de votre contrat d'affacturage**
Vous avisez les clients dont vous cédez les factures à CGA de l'existence du contrat d'affacturage (modèle de courrier téléchargeable sur CGA CONTACT).
- **Ouvrir les comptes clients**
Vous enregistrez sur l'outil CGA CONTACT vos clients et demandez une approbation⁽⁵⁾ pour chaque client. CGA vous informe en ligne du niveau maximum de garantie accordé. En cas d'insolvabilité déclarée de vos clients, vous êtes indemnisé à hauteur de votre (vos) créance(s) dans la limite de l'approbation délivrée.

LES OPÉRATIONS COURANTES



- 1 **Vente et facturation.** Vous émettez auprès de votre client une facture comportant la clause de paiement en faveur de CGA.
- 2 **Transfert des créances.** Vous adressez à CGA un bordereau de cession de créances accompagné de vos factures.
- 3 **Garantie et financement.** Après acceptation, votre compte CGA est crédité du montant des factures remises selon les modalités définies dans votre contrat. Dès lors, vous disposez d'un solde disponible à tout moment. En fonction de vos besoins, vous effectuez une demande de financement via CGA CONTACT. **Le montant vous est crédité sous 48 heures.**
- 4 **Relance.** En cas de non règlement des factures dans les délais impartis, CGA effectue les relances nécessaires auprès de vos clients dans le respect de vos relations commerciales.
- 5 **Règlement.** CGA reçoit les règlements de vos clients, les encaisse et les impute sur votre compte CGA.

(1) Selon les conditions contractuelles. Jusqu'à 20 000€ même si vos créances ne sont pas garanties lors de la 1^{re} remise de factures. 10 000€ pour les entreprises ne disposant pas d'un premier bilan.
(2) Vous accédez au site grâce à un identifiant et un code personnel qui vous ont été attribués.

(3) Selon les conditions contractuelles.
(4) Selon les conditions contractuelles. 10 000€ pour les entreprises ne disposant pas d'un premier bilan.

(5) Approbation : montant maximum d'encours que CGA accepte de garantir en cas d'insolvabilité déclarée du débiteur. L'approbation est délivrée par débiteur, pour un montant TTC.